

Domaine Santé MScSa **Tronc commun**

TRAVAIL DE MASTER

1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.390.TM.F.18 **Degré d'études** : Bachelor Master

Année académique : 18-19 **Année d'études** : 1^{er} 2^e 3^e **Crédits ECTS** : 30

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel

Catégorie : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne

Module sur 3 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : environ 30h **Temps de travail personnel** : environ 870h

Lieu de cours : Lausanne

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules méthodologie en parallèle Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres : suivre les modules de

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur

Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel

Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

Am1. Dans le domaine général de la santé, les professionnel-le-s de niveau master contribuent à la compréhension de l'évolution des problématiques de santé et à la définition des réponses innovantes à leur apporter.

Am2. Ils et elles maîtrisent diverses méthodologies scientifiques leur permettant de participer significativement à l'accroissement de la connaissance dans le domaine de la santé, de diriger et de faciliter le transfert des connaissances vers l'exercice professionnel, de concevoir et d'implémenter des projets de développement clinique et de promotion et prévention de la santé.

Am3. Ils et elles gèrent des problèmes complexes caractérisés par leur incertitude, leur imprévisibilité, leur nouveauté et prennent des décisions adaptées et efficaces qui tiennent compte de la maladie, des personnes et de leur contexte de vie, des données probantes et du système socio-sanitaire.

Bm1. Les professionnel-le-s de niveau master diffusent les résultats de la recherche et de leurs travaux à des publics spécialisés, à des experts ou à d'autres *stakeholders*.

Bm4. Ils et elles maîtrisent des processus de communication socio-professionnelle (prise de position, médias ...).

Cm2. Ils et elles sont en mesure d'innover dans le domaine de la collaboration interprofessionnelle et de contribuer à l'établissement de nouvelles formes de partenariat dans le travail d'équipe dans le domaine de la santé

Dm1. Les professionnel-le-s de niveau master accompagnent et supervisent leurs collègues dans la mise œuvre des évidences scientifiques et « des bonnes pratiques » (best practice).

Dm2. Ils et elles élaborent et conduisent la mise en pratique des moyens d'intervention et facilitent les changements.

Dm3. Ils et elles gèrent des processus complexes et initient des projets et des programmes de management par la qualité et dans une perspective de durabilité.

Fm3. Ils et elles actualisent leurs connaissances et leurs compétences tout au long de leur carrière notamment en rapport avec les développements scientifiques et technologiques.

Gm1. Les professionnel-le-s de niveau master promeuvent les normes éthiques dans leurs activités cliniques, de recherche et d'enseignement.

Gm2. Ils et elles ont une approche critique de leurs diverses pratiques et sont en mesure de relever les défis de santé qui interpellent les professionnels de la santé et leurs usagers-ères.

Gm3. Ils et elles contribuent à la définition de standards professionnels et à la reconnaissance des professions non médicales de la santé.

- Objectifs généraux du module**
- Le TM permet à l'étudiant-e de :
- d'élaborer une question de recherche en se basant sur les connaissances existantes ;
 - d'identifier l'approche méthodologique quantitative ou qualitative la plus adaptée pour répondre à la question de recherche, et de mettre en œuvre cette méthode ;
 - d'analyser et de discuter les résultats obtenus avec la rigueur scientifique nécessaire ;
 - de tirer des conclusions et d'élaborer des perspectives pour sa profession sur la base de la démarche entreprise ;
 - de rédiger le mémoire de master selon les standards de la communication scientifique ;
 - de communiquer sur le travail réalisé de manière claire et efficace.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

L'ensemble des éléments qui définissent les contenus et l'organisation des TM figurent dans le document « Dispositions d'application – Travail de master ».

Le TM consiste à réaliser dans son intégralité une démarche de recherche ou de projet en relation avec l'orientation suivie ou en lien avec l'interprofessionnalité (Règlement MScSa, 18§1). Ce travail est en prise avec les intérêts de la pratique ou des milieux professionnels de la santé. Il aboutit à document écrit (mémoire de master) soutenu devant un jury.

Organisation de l'enseignement

Le TM est en principe mené par groupe de deux étudiant-e-s qui sont conjointement soutenu-e-s. Cependant, le TM est aussi un travail personnel dans lequel chaque étudiant-e doit faire la preuve de l'acquisition des compétences attendues.

Principales étapes du TM :

1. Choix du sujet et de la direction (DirTM) et co-direction (CoDirTM) le cas échéant
Les étudiant-e-s identifient le sujet de leur TM. Pour les soutenir, une liste de sujets est proposée par la filière lors du premier séminaire. Les sujets comprennent une offre de direction ou de codirection.
Validation par le-la responsable de module TM.
2. Présentation orale du projet de TM.
Présentation obligatoire comprenant la question de recherche, le cadre théorique et l'échéancier. Cette présentation ne donne pas lieu à une note ni à l'octroi d'ECTS.
3. Elaboration du plan de recherche, collecte des données, analyse et rédaction
Le TM est mené de façon autonome. Les étudiant-e-s sont les seul-e-s responsables de l'avancée de leur projet.
4. Choix du jury et planification de la soutenance
Validation par le-la responsable de module TM.
5. Dépôt du mémoire de master
Au minimum 4 semaines avant la date de la soutenance.
6. Soutenance
La soutenance est publique. Deux périodes de soutenances sont prévues par année académique : en semaines 5 et 6 pour le semestre d'automne et en semaines 25 et 26 pour le semestre de printemps.

Des séminaires TM sont organisés sur l'ensemble de la formation pour soutenir le processus.

Les délais et les modalités à respecter pour chacune des étapes décrites ci-dessus sont définis et détaillés dans le document « Dispositions d'application – Travail de master ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

Le contenu et la forme du mémoire attendus ainsi que les critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance sont spécifiés dans le document « Dispositions d'application – Travail de master ».

Modalités d'évaluation du module

Le TM aboutit à un document écrit, le mémoire de master, et donne lieu à une soutenance orale. Ces deux aspects sont évalués.

Tous modules de la formation (correspondant à 60 ECTS) doivent être validés pour pouvoir soutenir le TM. Si l'ensemble des modules n'est pas validé entre la date du dépôt et la date prévue de la soutenance, cette dernière doit être reportée.

Note du module

La note finale du module est une moyenne pondérée entre la note attribuée au mémoire de master, qui compte pour 2/3 de la note, et la note obtenue lors de la soutenance, comptant pour 1/3 de la note.

Chaque étudiant-e reçoit une note de module exprimée sur 6 et arrondie au demi-point. En cas de binôme, une note de soutenance est attribuée à chaque étudiant-e-s. Elle permet de différencier les compétences de chacun-e.

Validation du module

L'étudiant-e valide le module si la note globale est égale ou supérieure à 4.

Le jury peut demander des modifications mineures au mémoire de master suite à la soutenance. Les modifications doivent être apportées dans un délai maximum d'un mois après la soutenance. La note est libérée et définitivement octroyée lorsque les modifications apportées répondent aux exigences posées dans le protocole d'évaluation.

Le mémoire de master est soumis à un logiciel de détection anti-plagiat. Toute fraude, tentative de fraude ou plagiat entraîne l'attribution de la note 0 au module. L'application de règles disciplinaires complémentaires est réservée (cf. art. 21).

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation si la note est inférieure à 3

Remédiation

Une note au module supérieure ou égale à 3 mais inférieure à 4, entraîne la remédiation du module. Dans ce cas, le jury consigne dans le protocole d'évaluation les lacunes identifiées. Il détermine quels compléments doivent être apportés au mémoire et si une soutenance doit être réorganisée. Les compléments aux lacunes identifiées doivent être soumis au-à la DirTM dans un délai de 4 semaines après la soutenance.

Le jury procède à une nouvelle évaluation du mémoire, comprenant les compléments apportés, et de la soutenance le cas échéant. En cas d'obtention d'une note supérieure ou égale à 4, le module est validé. En cas d'obtention d'une note inférieure à 4, le module est en répétition.

Répétition

Une note au module inférieure à 3 entraîne la répétition du module. Dans ce cas, le jury consigne dans le protocole d'évaluation les lacunes identifiées et y formule des recommandations quant à la poursuite du TM avec la même question de recherche ou s'il souhaitable de choisir un nouveau sujet. Dans les deux cas, une nouvelle version de mémoire de master doit être déposée et une soutenance réorganisée.

En cas d'obtention d'une note supérieure ou égale à 4 à la répétition le module est validé.

En cas de répétition du module, la remédiation n'est plus possible. L'échec définitif est prononcé en cas d'obtention d'une note au module inférieure à 4 (moyenne pondérée de la partie écrite (2/3) et de la soutenance (1/3)) suite à une répétition.

En cas d'évaluation du mémoire de master (partie écrite) inférieure à 3 par le jury, l'étudiant en est informé avant la date prévue de la soutenance. Un échec au module TM est alors prononcé et la soutenance est annulée. Dans ce cas, la note attribuée au module sera celle du mémoire de master.

Dans le cas où l'étudiant-e se retrouve en situation de remédiation ou de répétition, la durée maximale des études reste inchangée, soit 6 semestres au maximum. Pour les étudiants à temps plein, en cas de non dépôt du mémoire de master dans les délais prévus sans demande écrite de prolongation de la formation, un échec est prononcé et le module est en répétition.

7. Bibliographie principale

Académies suisses des sciences (2013) : Qualité d'auteur des publications scientifiques http://www.academies-suisse.ch/fr/dms/F/Publications/Directives_Recommandations/Integritaet/Academies_Qualite_auteur.pdf

Recherche avec l'être humain Guide pratique : https://www.samw.ch/dam/jcr:a4938a15-4685-4354-b3f0-ab036cd8341e/quide_pratique_assm_recherche_etre_humain_2015.pdf

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Olivier Contal

Enseignant-e-s : Olivier Contal, professeur-e-s en charge des directions et co-directions des TM.

Date 29.11.2018 : OCO

20.11.2018 : LSA